

*Hydrargyrisme*

d'innovations visant à résoudre des problèmes. Face à un défi, nous réagissons en résolvant le problème et en exploitant sa solution. Mais maintenant, nous connaissons les réponses. Nous constatons qu'un grand nombre des solutions que nous avons adoptées n'ont servi qu'à créer d'autres problèmes, et souvent certains de ces problèmes se sont avérés très graves, et nous rencontrons ces problèmes dans de nombreux domaines de l'activité humaine. Peu importe que nous parlions de l'environnement ou d'autres problèmes, nos actions passées reviennent hanter notre avenir.

Ce qu'il faut faire, tant comme individus que comme société, c'est apprendre à voir plus loin que les avantages immédiats découlant de nos actes, apprendre à tenir compte des conséquences de deuxième et de troisième ordre, et même des conséquences encore plus lointaines. Il est toujours difficile, bien sûr, d'évaluer. Je sais que ce n'est pas facile. Cependant, nous ne pouvons nous permettre de laisser les avantages immédiats prendre plus d'importance que les considérations à long terme. Trop souvent des décisions et des mesures ont été prises en raison de leurs conséquences de premier ordre, c'est-à-dire des bénéfices immédiats. Mais ces conséquences entraînent souvent une réaction à chaîne d'effets prolongés de deuxième et de troisième ordre et même davantage, dont l'impact public peut neutraliser l'avantage initial.

Malheureusement, nous avons toujours mis tellement de temps à découvrir ou à discerner les effets à long terme, que nous sommes devenus les esclaves, dans un certain sens, des avantages immédiats et que nous les avons même intégrés à notre culture. Ainsi, même devant l'évidence de conséquences désastreuses à long terme, il nous est parfois difficile d'admettre que notre décision initiale a été fautive et d'essayer d'y remédier. Au contraire, nous demeurons parfois fascinés par les avantages à court terme, et nous essayons de raffiner le système pour en prévenir autant que possible les effets à long terme. Il est évident que nous devons être plus prudents, plus rationnels dans notre prise de décision. Nous devons voir plus loin que les avantages immédiats et essayer d'évaluer les conséquences à long terme. C'est un choix qui sera toujours difficile à faire.

Dans le domaine de l'environnement, nous avons amorcé un changement dans la façon de prendre les décisions. C'est peut-être dans l'environnement que les effets des décisions à court terme ont été les plus évidents. Plusieurs bienfaits du passé sont devenus des problèmes du présent, et il n'y a pas si longtemps que nous l'avons compris. Ainsi, ce n'est que vers la fin des années 1960 que sont apparues les conséquences de nos actes, tant pour la planète que pour nous-mêmes. A partir de ce moment, nous avons commencé à faire du progrès, à nous orienter vers de meilleures décisions.

La première étape a consisté à répondre à des besoins immédiats. Ayant découvert la portée et la nature de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, notre réaction naturelle a été de prendre immédiatement des mesures pour enrayer les dommages et de les réparer, si possible. On a alors eu recours à la promulgation d'une variété de normes et de directives sur la qualité de l'environnement ainsi qu'à une certaine réglementation de quelques activités néfastes identifiées. Ce fut aussi le début d'une nouvelle technologie de contrôle de polluants au moment de leur déversement.

Il va sans dire que cette approche, bien que valable, n'est pas suffisante. Nous devons nous diriger vers une deuxième phase de prévention, et c'est ce que nous faisons

actuellement. Nous apprenons maintenant à évaluer les conséquences à long terme de nos actions, les vrais coûts éventuels. Cela est extrêmement important, non seulement pour la qualité de notre vie, mais pour notre survie même.

Tant pour donner l'exemple que pour accroître ses propres connaissances, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Environnement, a mis sur pied un processus d'évaluation et de révision environnementales pour des projets ou activités auxquels il participe et qui sont susceptibles d'altérer l'environnement. La valeur du processus ne tient pas uniquement au progrès qu'il permet de réaliser, mais aussi au fait qu'il constitue la première étape d'une évaluation valable des conséquences de nos actes.

Il est évident que le processus n'est encore qu'à ses débuts, mais il fonctionne. Sa valeur réelle dépendra de la mesure où il pourra en inciter d'autres à adopter des mécanismes d'évaluation semblables vis-à-vis de l'environnement et d'autres domaines de l'activité humaine. La prise de décisions rationnelles est plus difficile dans bien des cas, étant donné que nous ne possédons pas les connaissances nécessaires pour effectuer des pré-évaluations valables. Par exemple, nous ne possédons pas les connaissances nécessaires pour délimiter la frontière entre ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas. Il faut toujours faire la part des choses et concilier les coûts et les avantages.

Certaines personnes dénoncent l'usage de l'aspirine, même si elle apporte un soulagement à une foule de gens depuis de nombreuses années, et il est peu probable qu'elle soit retirée du marché à cause des effets néfastes qu'elle peut avoir pour une infime minorité. Le D.D.T. est assimilé par la chaîne alimentaire, et lorsqu'il dépasse un certain seuil, il est dangereux pour les humains de même que pour d'autres organismes vivants. Par contre, si l'emploi du D.D.T. avait été interdit il y a 30 ans, à cause des dangers qu'il comporte, des millions de personnes entre-temps seraient mortes de certaines maladies, et probablement de faim.

Un souci exagéré des effets défavorables possibles peut étouffer des innovations bénéfiques. Il s'agit de décider si le gain provenant de la prévention d'un dommage d'ordre technologique est plus grand que la perte qui résulterait de l'arrêt du progrès. La solution, monsieur le président, à ce dilemme est évidemment la recherche. Si nous convenons que les évaluations sont essentielles à la juste prise de décision, nous devons être prêts à entreprendre des recherches très approfondies sur les effets de chacune des solutions possibles.

Une autre contrainte très lourde dans ce pays est celle des compétences constitutionnelles. Le régime politique canadien constitue en fait une mosaïque de compétences diverses qui souvent nous paralysent, ou tout au moins retardent les décisions et l'action. Pour parler plus clairement, dans certains domaines d'activités, les décisions et les actes d'un palier administratif ont un important effet sur les autres. Ceci est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'environnement. Une des caractéristiques navrantes des désaccords sur ce plan est la suivante: les personnes relevant d'une administration particulière ont tendance à penser que les effets extérieurs néfastes de leurs actes ne les concernent pas. C'est évidemment faux. Nous ne pouvons pas permettre aux limites de compétence de restreindre l'évaluation de nos actes. Ce serait abdiquer nos responsabilités.

La coopération intergouvernementale est un impératif primordial pour la réalisation des tâches urgentes de la